

**AVIS PUBLIC SUITE À L'ADOPTION
DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-1390
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT N° 2024-1332
ET ÉTABLISSANT LES PARCOURS ET HORAIRES DES CIRCUITS
DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le 28 juillet 2025, le conseil a adopté le projet de règlement N° 2025-1390 remplaçant l'annexe « A » du règlement N° 2024-1332 de la Ville de Rouyn-Noranda et établissant les parcours et les horaires de l'ensemble des circuits du service de transport en commun de la personne sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda afin de :

- Ajouter les arrêts suivants :
 - Circuit 1 : 45A, 45B, 45C, 45D, 45E et 45F (secteur du Vieux Noranda);
 - Circuit 2 : 60A et 61A (secteur Évain).

- Déplacer les arrêts suivants :
 - Circuit 1 : 1, 6, 10, 11, 13, 16, 24, 25, 41, 44, 50 et 51;
 - Circuit 2 : 24, 25, 57, 58, 59, 60, 65, 74, 77, 90 et 98.

Le conseil municipal pourra adopter le projet de règlement N° 2025-1390 trente (30) jours suivant la publication du présent avis dans un journal local et son affichage dans les véhicules de transport en commun (article 48.25 de la *Loi sur les transports*). Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 30^e jour du mois de juillet 2025
et publié le 6 août 2025



Myriam Coderre, greffière-adjointe